



## PARCOURS

### Je gère mon entreprise avec l'intelligence artificielle

**31**  
**FORMATIONS VIDEO**  
de 8 à 15 min en moyenne



**DES APPORTS  
THEORIQUES**

en format PDF



**Environ 10h45m**  
**pour se former**

#### PREREQUIS

- Aucun

#### OBJECTIFS

- Comprendre que l'intelligence artificielle peut être utilisées dans toutes les fonctions de l'entreprise
- Utiliser l'intelligence artificielle pour être plus efficace
- Améliorer votre efficacité opérationnelle, optimiser vos processus métier, offrir des produits et services plus personnalisés à vos clients

#### PUBLIC VISE

- Chefs d'entreprises voulant comprendre les différents services proposés par l'IA et voulant les mettre en œuvre
- Salariés ne voulant pas « rater le coche » de l'IA
- Etudiants en gestion, commercial, marketing, management pour lesquels l'IA est intégrée dans leur cursus

#### EXPERTS FORMATEURS

- Spécialistes de l'IA dans différents domaines

## LES 31 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je découvre l'intelligence artificielle
- 2/ Je connais le fonctionnement de l'intelligence artificielle
- 3/ Je sais ce que l'intelligence artificielle peut faire
- 4/ Je connais les solutions d'intelligence artificielle
- 5/ J'utilise Chatgpt de open IA
- 6/ J'utilise Bard de Google
- 7/ J'utilise Copilot de Microsoft
- 8/ J'améliore mon efficacité personnelle avec l'IA
- 9/ J'utilise des outils gratuits pour améliorer mon efficacité
- 10/ Je connais les utilisations de l'IA dans l'entreprise
- 11/ Je connais les apports de l'IA dans le marketing et la communication
- 12/ J'utilise l'IA dans le marketing
- 13/ J'utilise des outils d'IA pour le marketing
- 14/ Je connais les utilisations de l'IA dans le commercial
- 15/ Je connais les utilisations de l'IA dans les achats
- 16/ J'utilise l'intelligence artificielle dans la logistique
- 17/ Je connais les utilisations de l'IA dans la qualité
- 18/ Je connais les utilisations de l'IA dans les ressources humaines
- 19/ Je connais les utilisations de l'IA dans le management
- 20/ J'utilise l'IA pour recruter
- 21/ J'utilise l'IA pour la gestion prévisionnelle des compétences
- 22/ Je connais les jobs menacés par l'IA
- 23/ Je sais que l'IA améliore l'employabilité
- 24/ Je connais les utilisations de l'IA pour la saisie comptable
- 25/ Je connais les utilisations de l'IA pour le recouvrement de créances 1
- 26/ Je connais les utilisations de l'IA pour le recouvrement de créances 2
- 27/ Je connais les utilisations de l'IA pour la gestion de stocks
- 28/ Je connais les utilisations de l'IA dans la finance
- 29/ Je connais les utilisations de l'IA pour les prévisions de trésorerie
- 30/ J'utilise l'IA dans le contrôle de gestion
- 31/ J'utilise l'IA en formation

#### **i** Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>